

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020402: autres entreprises que celles de la province de liege

En vigueur au 01/01/2016 (Dernière actualisation de la page 01/04/2016)

Augmentation CCT de + 0,065 Euros en 01/2016.

En cas d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (SCP 10204).

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	13.1820		
Spécialisé	13.3784		
Spécialisé +	13.5299		
Qualifié	13.8839	15.1424	15.2584
Qualifié +	15.3749	15.9013	16.0004